



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 23
Mercredi 18 juin 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 6 / Front. JU/BE - Roches - Moutier - Sonceboz - Péry / Bienne

Commune: Moutier

430.10730 / Rénovation-Pont: Moutier, Dépôt OPC 30021

Tronçon: Moutier - Court (Gorges de Court), depuis la sortie Moutier, direction Court (bâtiment Quartier de la Verrerie 79), jusqu'à l'entrée Court, direction Moutier (giratoire N16 non compris).

Durée: Du lundi 30 juin à 7h00 au vendredi 18 juillet à 17h00

et du lundi 11 août à 7h00 au vendredi 29 août à 17h00

Dérogation: Aucune

Guidage du trafic: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par Perrefitte - Soubos - Bellelay - Saicourt - Reconvilier et vice versa.

Motif de la mesure: Travaux de béton armé et de génie civil.

Restrictions: Interdiction générale de circuler dans les 2 sens.

Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route.

Informations juridiques: En vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), cette route cantonale sera fermée au trafic.

Les travaux de béton armé étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début,

respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 16 juin 2025

Office de ponts et chaussées



Belprahon

Avis de construction

Requérant: Nissels Robert, Chemin des Cerisiers 18, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 534, Les Amatennes 8, 2744 Belprahon

Projet:

- Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air/eau en façade Nord
- Nouvelle fenêtre à côté de la porte vitrée en façade Ouest
- Remplacement des écailles Eternit jaunes en façade Ouest par du bardage bois composite gris clair sur isolation 10 cm
- Ajout d'une pergola (3.4m x 3.5m) adossée à la façade Ouest
- Ajout d'un mur en prolongement façade Nord de 2m de haut sur 4m de long et petit retour de 2m de long à l'Ouest

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juillet 2025 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 12 juin 2025

Le Conseil communal

Corvées - décompte de frais

Toutes les personnes qui ont exercé des travaux ou corvées pour la commune durant le 1^{er} semestre 2025 sont priées de bien vouloir remettre leur décompte au secrétariat communal **jusqu'au 25 juin 2025 au plus tard**.

Belprahon, le 12 juin 2025

Le Conseil communal

Plan d'aménagement local - Dépôt public

Modifications mineures du plan des zones d'affectation et de construction (PZ) ainsi que du Règlement de l'affectation du sol et de construction

Conformément aux articles 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC) et 122, alinéa 7 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC), le Conseil communal de Belprahon dépose publiquement les modifications susmentionnées. Il est prévu de suivre la procédure applicable à la modification mineure de plans d'affectation.

Les modifications concernent

- Légende du PZ: Axe des cours d'eau à titre indicatif
- Art. 12 al. 1 RAC, art. 46 RAC (longueur des lucarnes), art. 54 RAC et chiffre 20 annexe II (mensuration espace réservé aux eaux) et chiffre 19 annexe II (mensuration de la distance à respecter par rapport à un arbre)

Les documents sont déposés au secrétariat communal de Belprahon pendant 30 jours, du 18 juin 2025 au 18 juillet 2025. Ils sont en outre disponibles sur le site Internet de la commune à l'adresse www.belprahon.ch.

Pendant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée contre le projet de modification ainsi que d'émettre une déclaration de réserve de droit auprès du secrétariat communal.

Belprahon, le 18 juin 2025

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérants: Josiane et Pierre Cathélaz, Hauptstrasse 237, 2532 Macolin

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Julien Py, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier

Emplacement: parcelle N° 1570, au lieu-dit « chemin de Sur Frête 5 », 2738 Court

Projet: ouverture d'une fenêtre en façade Nord

Chauffage: inchangé

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2b

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 18 juin 2025

Municipalité de Court, administration municipale



Eschert

Avis de construction

Permis 2023-7906, modification du projet initial

Requérant : Axel Leuenerberger, Luiza Astrakhan-bieva, Les Vergers 17, 2743 Eschert

Auteur du Projet : SEO Sàrl, Rue de l'Ecluse 29, 2740 Moutier

Emplacement : parcelle 720, Les Vergers, 2743 Eschert

Projet initial : Construction d'une maison familiale avec garage, installation d'une pompe à chaleur extérieure, pose de panneaux photovoltaïques en toiture et construction de divers murs de soutènement en enrochement.

Modification : Construction d'une piscine

Zone : H2

Dépôt public de la demande **jusqu'au 9.7.2025 inclusivement** au Secrétariat communal, où les demandes oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date et inclusivement à la même adresse. Le dossier est également consultable durant la même période sur la plateforme e-bau depuis le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20578>.

Eschert, le 11 juin 2025

Police des Constructions



Moutier

Avis de construction

Requérant : Faivre Bertrand, Sous- Chaux 20, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2530, Sous-Chaux 20

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 juillet 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 juin 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Schaller Didier, Rue de l'Est 33, 2740 Moutier

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, 2735 Bévillard

Emplacement : Parcelle N° 1715, Rue de l'Est 33

Projet : Construction d'un balcon en façade Sud-Ouest et d'une lucarne en toiture Nord-Ouest.

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 juillet 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 juin 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Boros René et Adelsberger Cordelia, Derrière-les-Crêts 16, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 3180, Derrière-les-Crêts 16

Projet : Remplacement du chauffage à gaz existant par une pompe à chaleur air/eau.

Zone : PQ «Derrière-les-Crêts»

Dérogation : Art. 20 RC

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 juillet 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 juin 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante : M^{me} Grisanny Beatriz Pena Jimenez, Schleifenbergstrasse 43, 4058 Basel.

Emplacement : parcelle N° 169, au lieu-dit : «Rue de la Prévôté 9», commune de Moutier.

Projet : changement d'affectation selon LEP : aménagement de locaux affectés à la prostitution dans l'appartement existant.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ «Ilot 7 (centre-Sud) et 8 (centre-Est)».

Recensement arch. : bâtiment digne de conservation, objet C et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 18 juin 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Bleue-Verte SA, Ch. Nicolas-Junker 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 1073, au lieu-dit : «IForêt des Golats 1», commune de Moutier.

Projet : changement d'affectation du sous-sol du bâtiment existant d'un atelier en un restaurant, pose de deux enseignes avec lumière indirecte sur les façades Nord et Sud et installation d'une petite STEP.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : zone de protection 1 «Les Gorges de Moutier» (art. 64 RCC), cours d'eau (art. 79 RCC) et IFP N° 1021 «Gorges de Moutier».

Dérogations : art. 24 LAT, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 juin 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Agence AVS, horaires d'ouverture

Durant les semaines du 16 au 27 juin 2025, l'Agence AVS sera ouverte les jours suivants :

- Mercredi 18 juin, de 15h à 17h
- Jeudi 19 juin, de 15h à 18h
- Mardi 24 juin, de 9h à 11h et de 15h à 17h.

Les autres jours, l'agence sera exceptionnellement fermée.

Merci de votre compréhension.

Moutier, le 2 juin 2025

Municipalité de Moutier



Perrefitte

Vacances d'été 2025

Fermeture du bureau municipal

Durant les vacances estivales, le bureau municipal sera fermé du lundi 14 juillet 2025 au vendredi 15



Grandval

PAL - Dépôt public

Modifications mineures du plan des zones d'affectation et de construction (PZ) ainsi que du règlement de l'affectation du sol et de construction (RAC).

Conformément aux articles 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC) et 122, alinéa 7 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC), le Conseil municipal de Grandval dépose publiquement les modifications susmentionnées. Il est prévu de suivre la procédure applicable à la modification mineure de plans d'affectation.

Les modifications concernent

- PZ : Subdivisions ZUP Association des Petites Familles; RAC : annexe I (nouvelle réglementation)
- Art. 12 al. 1, 47 (longueur des lucarnes), 54 et chiffre 19 annexe II (mensuration espace réservé aux eaux) et chiffre 18 annexe II (mensuration de la distance à observer par rapport à un arbre).

Les documents sont déposés au secrétariat municipal de Grandval pendant 30 jours, du 19 juin 2025 au 18 juillet 2025. Ils sont en outre disponibles sur le site Internet de la commune à l'adresse www.grandval.ch.

Pendant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée contre le projet de modification ainsi que d'émettre une déclaration de réserve de droit auprès du secrétariat communal.

Grandval, le 18 juin 2025

Le Conseil municipal

août 2025 y compris. En cas de nécessité, il y a lieu de s'adresser au bureau municipal avant la fermeture et aux heures d'ouverture habituelles. Le Conseil municipal et le personnel de la commune vous souhaitent un très bel été!

Perrefitte, le 11 juin 2025

Le Conseil municipal



Petit-Val

Assemblée communale du 23 juin 2025 à 20h à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver les comptes 2024.
2. Valider l'achat du garage « Molé 4d » à Châtelat au Syndicat des sapeurs-pompiers Val d'Or pour un montant de CHF 140'000.-.
3. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant les émoluments de la Commune mixte de Petit-Val.
4. Prendre connaissance de l'arrêté de compte de l'achat d'un outil mécanisé.
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte des luminaires LED.
6. Informations du Conseil communal.
7. Divers.

Dépôt public:

Les comptes 2024 et le règlement concernant les émoluments sous chiffre 3) sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune.

Recours:

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'Assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 21 mai 2025



Reconvilier

Mise au concours

Pour notre école à journée continue EJC, nous mettons au concours 1 poste d'assistant/e socio-éducatif/ve à 50 %.

Entrée en fonction: Août 2025

Taux d'occupation: 50 %

Formation requise: Assistant/e socio-éducatif/ve ou formation jugée équivalente

Renseignements: M^{me} Cindy Gafner, directrice, au 032 483 71 06 et par courriel: ejc@reconvilier.ch

Remarque: Le poste peut être repourvu à l'interne.

Les offres de service accompagnées des documents usuels, seront adressées au Conseil municipal, Route de Chandon 9, 2732 Reconvilier, mention « postulation juin 2025 – EJC » jusqu'au 27 juin 2025. Un extrait du casier judiciaire sera demandé en cas d'engagement.

Reconvilier, le 16 juin 2025

Municipalité de Reconvilier

Procédure de participation publique

Plan d'Aménagement des Eaux de La Vie des Crêts

La Commune de Reconvilier a engagé une procédure de plan d'aménagement des eaux fixée par les articles 21 et ss de la loi cantonale sur l'aménagement des eaux du 14 février 1989 (LAE) en vue de protéger le village contre les crues du ruisseau de la Vie des Crêts ainsi que de le revitaliser par une remise à ciel ouvert.

Conformément à l'article 23 LAE, le Conseil communal informe la population des mesures d'aménagement projetées et offre à tout un chacun le droit de prendre position, d'émettre des propositions et suggestions à l'encontre du projet. La procédure est ouverte dès la publication du présent avis, au 18 juin 2025 et jusqu'au 18 juillet 2025.

Le dossier peut être consulté, durant cette période, au secrétariat municipal, pendant les heures d'ouverture. À ce titre, une permanence est prévue à l'administration durant la 1^{ère} semaine des vacances d'été. Les prises de position y seront reçues jusqu'au terme de la publication.

Reconvilier, le 16 juin 2025

Le Conseil municipal



Roches

Avis de construction

**** Modification de la demande de permis de construire publiée les 14 et 21 mai 2025 ****

Requérante: Commune mixte de Roches, Haut du Village 31, 2762 Roches.

Auteur du projet: RWB Berne SA, Sous Banbois 2, 2515 Prêles.

Emplacement: parcelle N° 503, au lieu-dit: « La Côte du Droit », commune de Roches.

Projet: renouvellement de la chaussée sur 140 mètres entre le village de Roches et de Hautes-Roches avec déplacement de l'axe de la chaussée.

Modifications: défrichement et compensation par la réalisation d'un reboisement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites, **uniquement contre les modifications**, par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 juin 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Saicourt

Avis de construction

Requérante: M^{me} Marie-Sandra Jolidon, Les Cernes 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelle N° 887, au lieu-dit: « Les Cernes 1 », Le Fuet, commune de Saicourt.

Projet: assainissement de la toiture avec création de nouvelles fenêtres obliques de toiture et pose de panneaux solaires, assainissement des façades comprenant la pose d'une isolation périphérique ventilée et d'un revêtement en bois avec création de nouvelles ouvertures, réaménagement de l'appartement du 1^{er} étage et rehaussement d'un canal de cheminée.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: site marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale (BE.16).

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 juin 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Informations communales

Bons de garde pour la période d'août 2025 à juillet 2026

Nous vous rappelons qu'en raison des vacances d'été, le délai pour le dépôt des bons de garde est fixé au 30 juin 2025.

Tarif de l'eau

Lors de sa séance du 2 juin 2025, le Conseil municipal a fixé le m³ d'eau à Fr. 2.50 (au lieu de Fr. 2.40). La modification entre en vigueur au 1er mai 2025, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Le document modifié peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Un recours peut être formé contre la décision du Conseil municipal dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Analyses de l'eau potable

Prélèvements officiels effectués par M. Ivo Gerber, inspecteur technique, le 13 mai 2025 à l'école à Saicourt et à l'ancienne école au Fuet. Selon l'appréciation du Laboratoire cantonal, les résultats d'analyses répondent aux dispositions légales.

Avis aux propriétaires de chiens

La facture relative à la taxe des chiens sera envoyée dans le courant du mois d'août prochain. Les propriétaires de chien(s) ne s'étant pas encore annoncés sont priés de le faire dans les plus brefs délais.

Toute modification liée à la détention de l'animal (changement de propriétaire, décès, etc.) doit être annoncée jusqu'au 15 juillet 2025, soit par téléphone, soit par courriel.

Bureau municipal

Pour cause de séance à l'extérieur, le bureau municipal sera fermé le vendredi 20 juin 2025.

Le Fuet, le 18 juin 2025

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg.

Auteur du projet : Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümliigen.

Emplacement : parcelle N° 120, au lieu-dit : « Clos Chegnat 69 », commune de Saules.

Projet : construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mâts, systèmes techniques et nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / SAUU.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 juin 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Sorvilier

Avis de construction

Requérant : M. Daniel Minger, Rue Principale 41, 2736 Sorvilier.

Emplacement : parcelle N° 625, au lieu-dit : « Les Chauffours », commune de Sorvilier.

Projet : renforcement des bandes de roulement existantes avec de la chaille et du gravier afin de pouvoir circuler avec les machines agricoles actuelles.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : réserve naturelle cantonale « Les Chauffours » et inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale.

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCfo et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 juin 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Rapport d'analyse d'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 27 mai 2025 ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Aucun *Escherichia coli* ou Entérocoque n'a été décelé.

Qualité bactériologique : Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Dureté en graduation française (°f) : 35.4 « dure »

Teneur en nitrate (mg/l) : 19.3 (tolérance 40)

Provenance de l'eau : eau de source

Traitement de l'eau : tout l'eau est traitée par des rayons UV

Les personnes qui le souhaitent, peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de l'administration communale.

Sorvilier, le 18 juin 2025

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant : M. Harry Dürst, Ch. de l'Arsenal 8, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelle N° 234, au lieu-dit : « Ch. de l'Arsenal 8 », commune de Tavannes.

Projet : installation d'un réservoir d'eau enterré dans le jardin (côté sud-est) pour la récupération de l'eau de pluie provenant du toit de la maison familiale.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : GP.

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, objet C, mise sous protection cantonale (ACE du 19.03.1997).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 juin 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Marché artisanal - édition été

Venez vivre une matinée conviviale à Tavannes à l'occasion de notre marché artisanal estival qui aura lieu **le samedi 21 juin prochain, de 9h à 14h**. Plongez dans une ambiance festive rythmée par l'accordéon de M. Rebsamen, tout en découvrant les délices de la cuisine libyenne et une savoureuse paella préparée sur place dès 11h00 et jusqu'à 14h.

Dès 9h, le marché aux légumes ouvrira ses portes, proposant aux visiteurs une sélection fraîche et variée de fruits, légumes de saison et produits du terroir. Une quinzaine d'exposants régionaux dévoileront également leurs créations artisanales.

Rejoignez-nous pour célébrer l'artisanat et la gastronomie à Tavannes le 21 juin prochain !

Tavannes, le 6 juin 2025

Commission Vie Locale

Avis aux propriétaires de chien(s)

Dans le courant du mois d'août, vous recevrez une facture relative à la taxe des chiens. Les propriétaires de chien(s) ne s'étant pas encore annoncés sont priés de le faire dans les plus brefs délais.

Toute modification liée à la détention de l'animal (changement de propriétaire, décès, etc.) doit également être annoncée jusqu'au 15 juillet 2025.

Ces changements peuvent être communiqués directement via le site internet de la commune, onglet Guichet virtuel.

Tavannes, le 6 juin 2025

Municipalité de Tavannes

Devenez patrouilleur scolaire

La Commune de Tavannes lance un appel à toutes les personnes désireuses de contribuer à la

sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Nous recherchons des volontaires pour assurer une présence au passage piéton situé à la hauteur de la Grand- Rue 33, chaque matin.

Horaires à couvrir :

- 8h à 8h15
- 11h50 à 12h10

La coordination du service est assurée par M^{me} Valérie Perrey, à qui vous pouvez vous adresser directement pour vous inscrire et lui indiquer vos disponibilités hebdomadaires : 076 241 64 67 / valerieperrey@yahoo.com.

Une indemnité de CHF 5.- est versée pour chaque tranche horaire effectuée. En cas de forte mobilisation, d'autres passages piétons pourront être sécurisés de la même manière.

Merci de participer activement à la sécurité de nos enfants !

Tavannes, le 6 juin 2025

Le Conseil municipal

« Pic-nic » villageois & tournoi de pétanque

Ne manquez pas le prochain « pic-nic » du village et son traditionnel tournoi de pétanque !

Rendez-vous le **samedi 5 juillet de 11h à 22h**, pour une journée placée sous le signe de la convivialité et du partage sur les hauteurs de Tavannes, au télésiège Sous le Mont.

Au programme :

- Grills et planchas à disposition pour vos grillades
- Bac à sable géant, château gonflable, barbe à papa, pétanque et jeux de la ludothèque
- Maquillage pour enfants de 14h à 17h

Et bien sûr, le traditionnel tournoi de pétanque par équipe !

Inscriptions sur place jusqu'à 12h, ou à l'avance auprès de M. Samuel Gyger au 079 370 99 57.

L'événement sera maintenu par tous les temps.

Venez nombreux partager ce moment festif en famille ou entre amis !

Tavannes, le 13 juin 2025

Commission Vie Locale



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage : Suzanne Wirz, La Franay 17, 2735 Malleray

Auteur du projet : Faigaux SA, Pré Rond 22, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1521, La Franay 17, 2735 Malleray

Description du projet : agrandissement de la place de parc et réfection du mur de soutènement en blocs béton

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 11 juin au 11 juillet 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 6 juin 2025
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Piscine de l'Orval SA, Route de Champoz 45, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Emplacement : parcelle N° 1455, au lieu-dit : « Route de Champoz 45 », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet : construction d'une annexe enterrée pour le renouvellement des installations de ventilation et locaux chimiques avec nouvel accès livraison, remplacement du chauffage à mazout par deux pompes à chaleur extérieures avec paroi anti-bruit et pare-vue.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZSL-5.

Dérogations : art. A141 al. 2 ch. 2 RCC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 juin 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**Retrouvez la feuille
officielle d'avis
du district de Moutier
en version électronique sur
www.lasemaine.ch**

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14h

Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	16	30.04.2025	mercredi	36	31	03.09.2025	mercredi
1		01.01.2025	SUPPRIME	19	17	07.05.2025	mercredi	37	32	10.09.2025	mercredi
2		08.01.2025	SUPPRIME	20	18	14.05.2025	mercredi	38	33	17.09.2025	mercredi
3	1	15.01.2025	mercredi	21	19	21.05.2025	mercredi	39	34	24.09.2025	mercredi
4	2	22.01.2025	mercredi	22	20	28.05.2025	mercredi	40	35	01.10.2025	mercredi
5	3	29.01.2025	mercredi	23	21	04.06.2025	mercredi	41	36	08.10.2025	mercredi
6	4	05.02.2025	mercredi	24	22	12.06.2025	JEUDI	42	37	15.10.2025	mercredi
7	5	12.02.2025	mercredi	25	23	18.06.2025	mercredi	43	38	22.10.2025	mercredi
8	6	19.02.2025	mercredi	26	24	25.06.2025	mercredi	44	39	29.10.2025	mercredi
9	7	26.02.2025	mercredi	27	25	02.07.2025	mercredi	45	40	05.11.2025	mercredi
10	8	05.03.2025	mercredi	28	26	09.07.2025	mercredi	46	41	12.11.2025	mercredi
11	9	12.03.2025	mercredi	29		16.07.2025	SUPPRIME	47	42	19.11.2025	mercredi
12	10	19.03.2025	mercredi	30		23.07.2025	SUPPRIME	48	43	26.11.2025	mercredi
13	11	26.03.2025	mercredi	31		30.07.2025	SUPPRIME	49	44	03.12.2025	mercredi
14	12	02.04.2025	mercredi	32	27	07.08.2025	JEUDI	50	45	10.12.2025	mercredi
15	13	09.04.2025	mercredi	33	28	13.08.2025	mercredi	51	46	17.12.2025	mercredi
16	14	16.04.2025	mercredi	34	29	20.08.2025	mercredi	52	47	24.12.2025	mercredi
17	15	24.04.2025	JEUDI	35	30	27.08.2025	mercredi			31.12.2025	SUPPRIME

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9 h à 11 h et 15 h à 17 h

Mercredi 15 h à 17 h

Jeudi 15 h à 18 h

Vendredi 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Ma et Me 14 h à 16 h

Jeudi 14 h à 18 h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10 h à 11 h et 15 h à 16 h

Mercredi 15 h à 16 h

Jeudi 10 h à 11 h et 16 h à 18 h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 12 14

Electricité.Eau. 032 494 12 14

**Service de piquet
Electricité. Eau** 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Cartes journalières dégriffées Commune

Cartes vendues uniquement aux habitants de la Ville de Moutier et à retirer au guichet de la Caisse municipale (pas de réservation par téléphone).

Paiement immédiat en espèce.

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

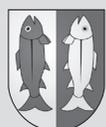
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.